

Guide de garantie pour la caméra industrielle CC02



Informations sur la garantie

Opticom Technologies offre une garantie limitée à vie sur la caméra CC02.
Le boîtier et le dispositif de montage est garanti à vie.
Le module interne de la caméra est garanti pour une période de 10 ans.

Les exceptions à ces garanties sont les suivantes:

- Si l'appareil est installé dans un environnement qui n'est pas conforme aux directives opérationnelles publiées, la garantie est annulée.
- Si les câbles de la caméra ne sont pas protégés ou sont coupés, la garantie est annulée.
- Si l'appareil est alimenté à partir d'une source de tension inadéquate, la garantie est annulée.
- Si l'alimentation de l'appareil a été mal câblé et la polarité est inversée, la garantie est annulée.

Ce produit est garanti exempt de défauts matériels et de fabrication pour une utilisation normale. Le fonctionnement normal comprend l'utilisation de la caméra dans le cadre d'un système de télévision en circuit fermé ou toute autre application raisonnable à laquelle la caméra peut convenir.

Ne pas retirer la partie avant du boîtier. L'installation et la mise au point de l'objectif a été effectué sous des conditions environnementales contrôlées pour éviter la condensation.

Cette garantie exclut spécifiquement les dommages causés par une mauvaise utilisation, de l'abus, des modifications, un court-circuit externe, l'inversion de la polarité, l'application d'une tension incorrecte, l'électricité statique ou de l'installation inadéquate de l'appareil.

Politique de remplacement

La garantie limitée à vie est une garantie de réparation ou de remplacement. Dans le cas d'une panne de la caméra, l'appareil devra être envoyé à Opticom Technologies pour une évaluation. Suite à l'évaluation, l'appareil sera réparé. Si l'appareil ne peut pas être réparé, il sera remplacé. La caméra sera évaluée puis réparée ou bien remplacée dans les 72 heures suivant sa réception chez Opticom Technologies. Si le délai de 72 heures plus le temps d'expédition risque d'entraver le bon fonctionnement de votre entreprise, Opticom suggère de garder sur place une caméra supplémentaire en guise de précaution.

Procédure de remplacement

Un numéro d'autorisation de retour de marchandise devra être obtenu en appelant au 800-578-1853. Nous n'expédions pas de remplacements anticipés, c'est pourquoi nous vous recommandons de conserver sur place une caméra de rechange.

Le produit doit être expédié, en port payé, à l'atelier de réparation spécifié. À la réception de l'appareil, celui-ci sera réparé ou remplacé et vous sera retourné en port payé.

